

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt – trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINTE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINTE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé : David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION 2024 – 01 – 1 BIS CENTRE DE LOISIRS

Adoption de tarifs et conventions liées

Philippe BRUGERE, Maire, indique être sollicité par des parents habitants à l'extérieur de Meymac et dont les enfants fréquentent régulièrement le centre de loisirs. Ces parents demandent à bénéficier des tarifs Commune de Meymac.

Depuis la création du centre, M le Maire rappelle qu'il est facturé un tarif pour les enfants habitants des communes « conventionnées » : Davignac, Maussac, Ambrugeat, St-Germain-Lavolps et St-Angel. De part l'évolution de la fréquentation,

Sur proposition de M le Maire, **A LA MAJORITE**, Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD et Sandra CHARRIERE s'abstenant

MAINTIEN la grille tarifaire actuelle en précisant que les enfants meymacois sont prioritaires lors de l'inscription,

APPROUVE le modèle de convention à souscrire avec les communes d'origine des enfants non meymacois

AUTORISE M le Maire à signer tous les actes afférents

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 23 Février 2024

Le Maire,


Philippe BRUGERE

